

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY

**Procurations : Irène GIRARD à Marie-José AMAH
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

Secrétaire de séance : Jessica NATALINO

Date convocation : 15 mars 2018

N° 2018-025

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire
Périmètre 2012 - 21 rue de l'Orme**

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par Mme Fanny CLEMENT, pour un immeuble sis 21 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 5 mars 2018 émet un avis favorable, sous réserve. Conformément à l'autorisation délivrée, la volée de toiture devra être repeinte de la même couleur que la façade.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit : 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 9 000 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 21 rue de l'Orme à Mme Fanny CLEMENT pour le montant sus indiqué, après levée des réserves.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING

